



Position de l'Insmi sur la mobilité au recrutement en Mathématiques

Janvier 2019

L'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (Insmi) est un institut du CNRS qui a par ailleurs été investi en 2010 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation des missions nationales d'animation et de coordination de la recherche en mathématique. Son action de structuration à travers les unités mixtes de recherche et les fédérations de recherche incluant certaines équipes d'accueil permettent d'affirmer que 90% des mathématiciennes et mathématiciens en poste en France ont accès à des moyens procurés par le CNRS. Cette couverture nationale, que l'Insmi travaille à améliorer, permet cette animation. Un autre objectif de la mission nationale est de maintenir l'école mathématique française au meilleur niveau international. Se pose donc la question de comment faire. Une réponse est la mobilité dans les recrutements.

Depuis plus de vingt ans, la communauté des mathématiciens applique globalement une politique de non-recrutement local (ou de mobilité active) qui consiste à ne pas recruter un maître de conférences (MC) ou de ne pas affecter un chargé de recherche (CR) dans le laboratoire/établissement¹ de soutenance de sa thèse ; ni de recruter un professeur des universités (PU) ou d'affecter un directeur de recherche (DR) dans le laboratoire/établissement où il est déjà en poste en tant que MC ou CR. Avant même que l'Insmi n'existe comme institut, les responsables des mathématiques au CNRS ont également promu l'affichage d'un indice de mobilité académique (AMI) inspiré de pratiques internationales qui mesure à quel point la mobilité ci-dessus est réalisée.

On peut se demander quel est l'intérêt de cette politique vis-à-vis de l'objectif recherché.

Au niveau national, elle permet le brassage des idées et stimule l'activité scientifique des chercheurs et enseignants-chercheurs.

Au niveau local, une forte mobilité académique entrante et sortante au sein d'un laboratoire traduit sa force d'attractivité et de rayonnement et donc son dynamisme. Cet essaimage doit être considéré par les tutelles comme un gage de qualité des laboratoires.

¹ En mathématique, il est presque systématique, sauf rares exceptions, que l'établissement (très souvent universitaire) ne soit tutelle que d'un seul laboratoire couvrant tout le champ de la discipline présent dans l'établissement. Les exceptions sont des laboratoires sur des thématiques distinctes. Par ailleurs, certains laboratoires sont multi-tutelles avec plusieurs établissements. La mesure en référence au laboratoire est donc plus pertinente pour les mathématiques.

Cette politique de mobilité permet à notre communauté de s'épanouir, de se renouveler et de se maintenir au plus haut niveau international. C'est pourquoi cette politique a été réaffirmée dans la dynamique de création de l'Insmi au CNRS en 2009 (voir [ici](#)) et est toujours un des éléments de la politique de l'institut. Il s'emploie à la mettre en œuvre lors les affectations des CR et DR.

L'Insmi la prône en particulier dans son partenariat avec les établissements via les unités mixtes de recherche où, rappelons-le, il y a en moyenne 9 enseignants-chercheurs pour un chercheur CNRS en mathématique.

Dans les établissements, du fait de cette politique de mobilité, les laboratoires de mathématiques sont pourvoyeurs de postes libérés par des MC devenant PU ailleurs après un processus de recrutement ouvert et compétitif. Ce sont donc des jeunes éléments parmi les plus dynamiques et productifs qui partent. L'Insmi (dans le cadre de sa mission nationale) recommande de ne pas supprimer ou réaffecter ces postes pour préserver le potentiel recherche et enseignement du laboratoire. C'est à ce prix que chaque établissement continuera à avoir des laboratoires de mathématiques à grande visibilité.

La communauté mathématique doit maintenir sa vigilance et ses efforts pour maintenir, globalement et dans la durée, la mobilité académique.

Pascal Auscher, directeur de l'Insmi

